

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1447

Artikel: Canton de Berne : un guide pour combattre le harcèlement sexuel au travail

Autor: Lempen, Karine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton de Berne

Un guide pour combattre le harcèlement sexuel au travail

L'administration cantonale bernoise vient de se doter d'un guide de prévention du harcèlement sexuel à l'intention de ses cadres et responsables du personnel¹. Comment ce guide peut-il venir en aide aux femmes concernées?

Karine Lempen



En juin 1995, le Conseil exécutif bernois adoptait une déclaration de principe en vertu de laquelle le harcèlement sexuel est interdit dans l'administration cantonale, ainsi qu'un plan de prévention et d'action, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1996. Quatre ans plus tard, le groupe de travail interne «Contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail» publie un guide ayant pour but de responsabiliser les personnes qui assument des tâches de direction au sein de l'administration. En effet, comme le souligne la brochure, l'interdiction de harcèlement sexuel (HS) prévue par la loi sur l'égalité (LEg), vise aussi bien l'économie privée que les administrations publiques.

Le nouveau guide fournit différentes informations susceptibles d'améliorer la prévention du HS sur le lieu de travail. Il rappelle, par exemple, que le HS «peut avoir lieu le soir durant les heures supplémentaires, tout comme en plein jour [...], dans les couloirs, les cages d'escaliers, les bureaux, les réfectoires et les espaces de détente», et que le HS collectif est très répandu. En effet, nombreuses sont les salariées qui se

sentent rabaissées par les blagues sexistes de leurs collègues, et qui sont trop embarrassées pour oser exprimer leur désapprobation. L'ouvrage s'adresse également à elles. Il met à leur disposition des modèles de lettre pour saisir la Commission cantonale de conciliation, ainsi que pour déposer plainte auprès de l'administration, la seconde solution ne leur permettant toutefois pas de prétendre au versement de l'indemnité prévue par la LEg.

Marche à suivre

Les rédacteur/trices du guide décrivent les différentes instances mises sur pied par le Conseil exécutif bernois dans son plan d'action et de prévention de 1995, et expliquent comment réagir dans un cas concret. La brochure donne des conseils pour organiser des réunions de sensibilisation, puis pour poursuivre l'information. A ce sujet, elle signale, notamment, que les entretiens de sortie peuvent représenter une opportunité d'aborder le thème du harcèlement sexuel. En effet, «la personne qui s'en

va, se sentant peut-être plus libre, peut alors s'exprimer de façon plus critique, ce qui peut se révéler constructif». Enfin, le guide permet aux personnes ayant un pouvoir décisionnel de répondre à certaines «phrases assassines» visant à minimiser le problème du HS. Ainsi, à l'affirmation «les femmes aiment ça quand on les drague», les cadres sont invités à répondre que l'on devrait laisser les femmes elles-mêmes définir ce qu'elles approuvent

et ce qu'elles n'approuvent pas». De même, le guide précise qu'une considération telle que «les femmes sont trop sensibles» appelle un commentaire soulignant que «le problème n'est pas la sensibilité des femmes, mais plutôt l'insensibilité des hommes à ce qui a trait à certains sujets».

¹ Administration cantonale bernoise, *Harcèlement sexuel sur le lieu de travail: guide à l'intention des cadres et des services du personnel*, Berne, 2000, 81 p.

Marie-Thérèse Coullery est décédée à l'âge de 71 ans

Le 28 octobre dernier, Marie-Thérèse Coullery, ancienne conservatrice du Musée de l'Ariana à Genève, est décédée à l'âge de 71 ans des suites d'une courte maladie. Licenciée en lettres, mention histoire de l'art, Marie-Thérèse Coullery a consacré toute sa vie à faire rayonner la culture sous toutes ses formes, en particulier l'art japonais grâce à son passage aux Collections Baur, à Genève toujours, dans les années soixante et à son immense culture qui lui permettait de faire le lien entre les différentes époques et les différentes civilisations. Marie-Thérèse Coullery représentait l'une de ces dernières personnalités féminines qui, à l'époque où les filles ne faisaient guère d'études, a su, grâce à une incroyable ténacité, un courage de tous les instants et une énergie que nous avons toujours crus sans limites a, comme cela ne se dit plus guère aujourd'hui, «marqué la République».

mc